

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des Personnels Enseignants

Service DPE4
Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

Annexe 2

Circulaire académique 2025-013 du 09/01/2025

Synthèse des éléments requis lors de la constitution d'un dossier de candidature au détachement dans les corps des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale dans l'application PEGASE (<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>) :

- Identité du candidat : noms, prénom, date de naissance, adresse postale personnelle, téléphone, adresse mél de contact ;
- Coordonnées du service gestionnaire dont dépend le candidat : nom et adresse du service, coordonnées téléphoniques et électroniques du gestionnaire (obligatoires) ;
- Situation statutaire : fonction publique de rattachement, intitulé de l'administration d'origine, corps d'origine, date d'entrée dans le corps d'origine (et non la date d'entrée dans le dernier grade ou échelon), grade et échelon occupés dans le corps d'origine, position administrative ;
- Signalement de situation particulière : candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en situation de reclassement suite à une inaptitude aux fonctions (PPR, poste adapté) ;
- Parcours académique : diplômes détenus et/ou en cours d'obtention ;
- Projet de mobilité : corps d'accueil sollicités (2 maximum) + précision de la discipline de détachement souhaitée (1 discipline par corps), académie(s) et/ou département(s) souhaité(s) (2 maximum).

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Tous candidats :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Pour l'accès au corps des professeurs des écoles, professeurs d'EPS et professeurs agrégés d'EPS : copie des qualifications complémentaires requises (cf. annexe 3)
- Pour l'accès au corps des psychologues de l'éducation nationale : copie des attestations de validation du stage professionnel de 500 heures ou relevé de notes mentionnant la validation de ce stage (cf annexe 3).
- Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

Pièces complémentaires pour les personnels hors ministère de l'éducation nationale

- Copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Copie du dernier arrêté de promotion (échelon détenu)
- Copie de la grille indiciaire du corps d'origine
- Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine